

SYDEM
Dômes et
Combrailles

Le Service Public de vos déchets

SYDEM
DÔMES ET
COMBRAILLES

Le
MAG'

#14

DÉC.
2023



ÉDITO du président

Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants

Antoine de Saint-Exupéry

Optimisation ! Voici le maître mot qui guide nos choix et nos actions dans la gestion du Service Public de vos déchets et ainsi faire face à des défis simultanés que nous n'avions pas connus jusqu'ici : inflation, dérèglement climatique, matraquage fiscal du Gouvernement, etc...

Nous avons voulu présenter, dans ce 14^e numéro du Mag', les actions menées pour réduire notre production de déchets en adoptant des gestes simples : compostage des déchets organiques, amélioration du geste de tri, réduction des erreurs de tri.

Pourquoi ? Tout simplement parce que nous trouvons trop de déchets indésirables dans la collecte sélective des emballages, parce ce qu'il n'est pas normal de trouver des déchets alimentaires dans la poubelle grise. Tout simplement parce que cela coûte trop cher de collecter et d'expédier à Clermont-Ferrand pour les incinérer des matières qui ne devraient pas se trouver dans la poubelle grise.

Fin 2022, le Comité syndical du Sydem prenait la décision de mettre en place la redevance incitative. Ceci pour que chacun de nos habitants paie une facture correspondant à sa production de déchets.

Beaucoup d'entre nous attendent cette mise en place. Mais face aux coûteux investissements en matériels de collecte et de comptabilisation et à la faiblesse des subventions disponibles, nous n'avons pas d'autres choix que d'attendre des jours meilleurs pour mettre en œuvre ce dispositif.

Si les effets de la redevance incitative en termes de baisse des déchets sont bénéfiques à long terme, la charge financière à porter est trop lourde sur le court terme.

Mais nous ne renonçons pas à faire en sorte que le Service Public de gestion de vos déchets soit, d'année en année, encore plus efficient, plus performant et plus innovant. Avec vous !

Laurent BATTUT

Président du SYDEM Dômes et Combrailles

Président du VALTOM

1^{er} Adjoint au Maire de Villossanges

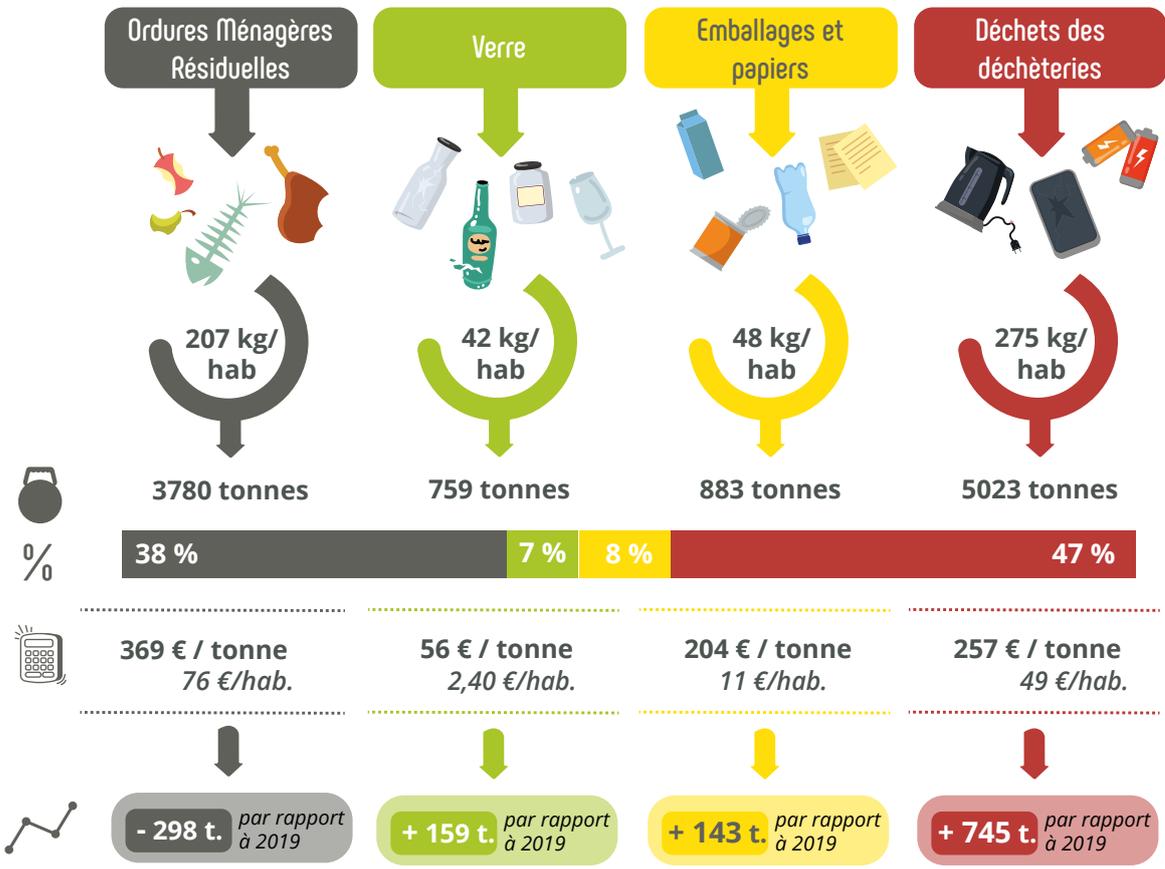
SOMMAIRE

- NOS DÉCHETS EN CHIFFRES 2
- BUDGET ET REDEVANCE 3
- LE TRI, UN GESTE CITOYEN ! 4 & 5
- GÉRER AUTREMENT SES DÉCHETS DE CUISINE ET DÉCHETS DE JARDIN 6 & 7
- LE SYDEM EN ACTION DANS SES DÉCHÈTERIES 8

NOS DÉCHETS en chiffres



En 2022, chaque habitant du SYDEM a produit 572 kg de déchets qui ont du être collectés puis traités pour limiter leur impact environnemental.



50 %

des ordures ménagères (bacs gris) sont encore composées de **déchets valorisables** :

- 1/ recyclables**
> les emballages et le verre
- 2/ compostables**
> les biodéchets

Nb : comparatif réalisé par rapport à 2019 (2020 et 2021 non représentatives au vu de la crise sanitaire)

On constate que l'ensemble des déchets ménagers (OMR*, verre, emballages et déchets des déchèteries) augmentent depuis une dizaine d'années (+ 8%) alors que la population de notre territoire est en baisse. Malgré le travail du SYDEM sur la réduction des ordures ménagères et l'amélioration du tri (verre et emballages), cela ne contrebalance qu'en partie l'augmentation des apports en déchèteries entre 2013 et 2022 (+25 %).

Il nous faut donc travailler tous ensemble pour réduire les apports en déchèterie ! Le SYDEM met déjà en place plusieurs actions : prêt d'un broyeur aux communes pour le broyage de leur branches, subvention de l'achat de broyeurs pour les particuliers..., mais il faut aller plus loin dans la démarche (zone de réemploi...).

En tant que 1^{er} maillon de la chaîne, ce sont vos gestes de tri et de réduction des déchets qui peuvent limiter les quantités à collecter et à traiter et permettre de maîtriser les coûts de gestion du syndicat.



BUDGET et redevance

Pourquoi le coût de la gestion des déchets va continuer d'augmenter ?

Les déchets qui coûtent le moins cher sont ceux qu'on ne produit pas



Même si la maîtrise du coût de gestion des déchets est l'un des principaux objectifs des élus du SYDEM, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a dû être augmentée ces deux dernières années en raison du contexte économique national lié à la gestion des déchets et à l'inflation.



PLUS DE TAXES ET ENCORE TROP DE DÉCHETS !

Le SYDEM Dômes et Combrailles est touché par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée sur chaque tonne de déchets incinérée à VERNEA ou enfouie.



DES COÛTS DE GESTION EN AUGMENTATION

Notre syndicat est lui aussi concerné par l'augmentation des coûts, et notamment par la hausse des prix de l'énergie avec des répercussions à la fois sur le traitement (hausse des prix de l'électricité) mais également sur la collecte, en raison notamment du prix du carburant.

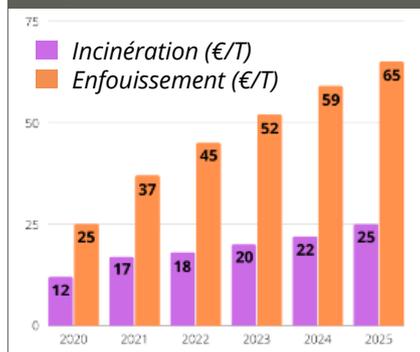


DES RECETTES À LA BAISSÉ

Les recettes liées à la revente des matériaux triés peuvent varier très rapidement et la tendance pour les plastiques, papiers, cartons, métaux est plutôt à la baisse en 2023.

Pour autant, le tri des emballages reste essentiel, le recyclage étant moins coûteux que l'incinération (cf p3).

Évolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (incinération ou enfouissement) en €/T > 2020 2025



2022

91500 €

versés à l'État

soit

5 € / hab.



Pendant au vu du contexte financier actuel, les élus gardant en tête la maîtrise des coûts et la qualité du service public ont préféré faire une pause dans cette mise en œuvre, afin de continuer d'étudier la solution la plus adaptée au territoire.



Afin d'essayer de maîtriser l'évolution du coût de gestion des déchets pour les prochaines années, le SYDEM développe et réfléchit à plusieurs stratégies :

L'optimisation de la collecte, par la reprise en régie de la collecte des colonnes verre au 1^{er} janvier 2023 et des colonnes emballages depuis juillet 2023, afin de contenir la forte hausse des prix annoncée par notre prestataire privé ; un travail sur la réduction de la fréquence de collecte des bacs Ordures Ménagères...



Le déploiement de composteurs collectifs et de composteurs individuels de jardin sur le territoire, afin de détourner les biodéchets de la poubelle grise.



La mise en place de la tarification incitative, votée en comité syndical du 23 novembre 2022. Le but est de rendre la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères plus juste c'est-à-dire de faire en sorte que ceux qui trient, compostent, produisent moins de déchets..., paient moins que ceux qui ne font rien.

Mais pour appliquer cette part incitative sur notre territoire équipés de bacs de regroupement, composé à la fois de bourgs et de nombreux villages et hameaux, il faut s'équiper de nouveaux dispositifs de collecte et de compostage extrêmement onéreux. L'exercice n'est pas facile !

LE TRI est l'affaire de tous !



Plus de deux ans après la mise en place de la simplification du geste de tri, le SYDEM dresse un bilan positif : **8 kg/hab** de plus d'emballages ménagers valorisables et de papiers (hors verre) sont collectés. **Alors merci à tous !**

Mais il reste encore **60 kg/hab/an** d'emballages et de papier dans les bacs gris.

La seconde vie des emballages

Trier les emballages et les papiers, c'est éviter le gaspillage de **matières réutilisables** en permettant leur transformation en nouveaux objets, préserver les ressources naturelles, économiser de l'énergie mais surtout réduire le volume des bacs gris à traiter !

500  = 1 

27  = 1 

4  = 1 

 = Recyclable à l'infini

Petit rappel : comment bien trier ?



Pour rappel, seuls les emballages et les papiers se trient dans les bacs à couvercle jaune et les colonnes.

Pour trouver les colonnes de tri les plus proches de chez vous : www.sydem-domescombrailles.fr onglet « le tri » - « où trier ».

Sur les 33 communes SYDEM :

170 COLONNES À VERRE

187 COLONNES MULTI-MATÉRIAUX

Notre point noir : le refus de tri



Qu'est-ce qu'un refus de tri dans la collecte sélective ?

Sacs noirs d'ordures ménagères, verre, déchets médicaux, couches, restes alimentaires, emballages imbriqués, batteries, piles, textiles, animaux morts sont retrouvés sur la chaîne de tri...

Depuis deux ans, les **taux de refus de tri** augmentent et atteignent **21 %**, soit presque 1 camion sur 4 qui ne devrait pas aller au centre de tri.

● Quelles sont les conséquences ?

- Des **dépenses inutiles** qui coûtent cher en transport et traitement : 54 000 € en 2022, soit 3 € par habitant du SYDEM que l'on pourrait éviter !
- Des **risques pour le personnel** du centre de tri.

UNE NOUVELLE VIE pour les vêtements et les tissus !



Depuis 2022, les vêtements sont récupérés sur le territoire du SYDEM par les associations Emmaüs et le Relais via les colonnes textiles.



Mais plus de **20 kg/hab/an** de textiles sont encore jetés dans les bacs gris et bacs jaunes en 2022 sur le territoire du SYDEM.



Qu'est-ce que Re_fashion ?

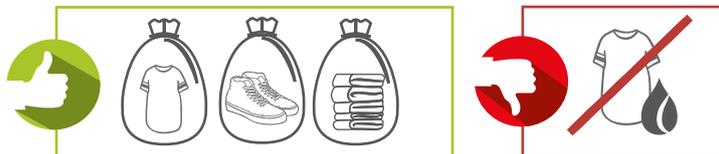
C'est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussure.

Il propose des outils, des services, des informations qui facilitent et accélèrent la transformation vers l'économie circulaire.

Que puis-je déposer ?

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés.

Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés (30 l).



Sur le territoire du SYDEM vous pouvez retrouver 28 bornes Emmaüs et Le Relais dans les communes suivantes :

<https://www.sydem-domescombrailles.fr/le-tri/letridestextiles/>



PROCHAINEMENT installation d'une borne textile dans les déchèteries des Ancizes et de St Ours les-Roches



Que faire de mes vieux vêtements ?

1

Je répare ou fais réparer mes vêtements et mes chaussures pour allonger leur durée de vie et les porter plus longtemps. C'est économique et écologique.



2

Je réutilise !

Location, troc, friperies. C'est simple, il existe de nombreux lieux et de multiples façons de se vêtir.



3

Je recycle les textiles et chaussures. Ils peuvent se transformer en nouveaux produits ou matériaux. C'est pourquoi, il est important de déposer les textiles, même usés ou déchirés, dans les bornes de collecte !



ZOOM SUR LES BIODÉCHETS



Leur tri devient obligatoire au 1^{er} janvier 2024

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le SYDEM met à disposition de ses usagers des moyens complémentaires adaptés à notre territoire pour vous aider à trier vos biodéchets.

Que mettre dans mon compost ?



Coquilles d'oeuf



Reste de repas



Epluchures fruits et légumes



Essuie-tout



Marc de café / sachet de thé

Installations de composteurs sur le territoire SYDEM



1812

composteurs individuels (CIJ)
depuis 10 ans



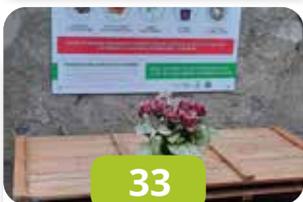
21

composteurs de quartier
Inauguration composteurs aux Ancizes



4

composteurs en pied d'immeuble
Pontaumur



33

communes équipées de **composteurs de cimetière**



29

composteurs d'écoles et d'établissements
Clinique vétérinaire des Chambons

Composter ses biodéchets, c'est réduire d'environ 25 % le volume de nos bacs gris en valorisant ses biodéchets en compost, utile au jardin mais aussi pour les plantes d'intérieur.

Trier ses biodéchets c'est aussi participer à l'optimisation des coûts de gestion des déchets (p 2) en évitant de transporter et traiter des déchets à l'usine de traitement VERNEA à Clermont-Ferrand.



Merci à tous les participants !

Vous n'avez pas encore votre composteur ?

Nous proposons des composteurs individuels à titre gracieux en contrepartie d'un temps d'échange d'une heure sur le compostage.

Retrouvez les dates de distributions sur www.sydem-domescombrailles.fr

OU

Vous pouvez aussi utiliser un composteur partagé.

Renseignez-vous auprès de votre mairie si vous souhaitez qu'un composteur collectif soit installé près de chez vous !

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX, une ressource pour nos jardins



Dans les quatre déchèteries du SYDEM, **plus de 20 % (environ 1000 tonnes)** des apports sont des végétaux. **Les tontes, les branches et les feuilles ne sont pas des déchets, mais bien des ressources !**

Quelles sont les solutions ?



MULCHING



Le principe est de tondre sans ramasser et laisser l'herbe finement coupée sur le sol :

- L'herbe se décomposera naturellement, maintiendra l'humidité et rendra votre pelouse plus forte,
- Plus besoin de faire des allers retours en déchèterie.

PAILLAGE



Cela consiste à recouvrir le sol avec le reste des tontes ou du broyat de déchets végétaux (feuilles, branchages...) pour :

- Protéger les racines de vos plantes,
- Apporter de l'azote à la plante en se décomposant,
- Réduire l'arrosage en limitant l'évaporation d'eau,
- Éviter les mauvaises herbes.

BROYAGE



- Broyer les branches d'un diamètre de moins d'un centimètre avec une tondeuse thermique,
- Couper au sécateur, serpe ou hachette,
- Dès que les quantités deviennent importantes, utiliser un broyeur.



Quelques astuces !

1

Plantez des végétaux à croissance lente.

Choisir ce type d'essence permet de limiter à la fois les déchets verts et l'entretien du jardin.

2

Achetez un broyeur à plusieurs et partagez-le entre voisins avec l'aide financière du SYDEM à l'acquisition d'un broyeur.

Plus d'infos sur sydem-domescombrailles.fr



Garder ses tontes et ses feuilles dans son jardin permet de faire des économies d'eau, d'essence, de temps et de nourrir le sol !



LE SYDEM EN ACTION sur ses déchèteries

Agrandissement et mise aux normes de la déchèterie de Pontaumur

De nouvelles zones de stockage ont été créées pour les déchets dangereux et non dangereux afin d'améliorer l'offre de tri sur le site.

Une zone dédiée à la sécurité incendie a également vu le jour avec la mise en place d'une citerne souple pour la fourniture d'eau ainsi que la construction d'un bassin de récupération des eaux d'extinction.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de la réglementation ICPE (*Installation Classée Pour l'Environnement*).



D'ici la fin de l'année, les garde-corps des déchèteries des Ancizes-Comps et de Pontaumur vont être mis aux normes afin de répondre à la réglementation sur les dispositifs anti-chute.

Mise en place de nouveaux flux



Depuis fin septembre 2023, les déchèteries de Pontaumur et de Saint-Ours-les-Roches disposent d'un contenant pour accueillir **le plâtre**. Avec la déchèterie des Ancizes-Comps, ce sont désormais trois déchèteries du SYDEM qui peuvent accueillir les déchets de placo, plaques de plâtre, avec ou sans isolant.

Les filières REP, qu'est-ce que c'est ?

C'est la **Responsabilité Elargie du Producteur** : celui qui fabrique ou distribue un produit doit prendre en charge sa fin de vie. C'est le principe du pollueur-payeur. Ainsi, vous pouvez dès à présent trier :



Les vieux jouets



Les articles de sports, de loisirs, de bricolage et de jardin



AVANT DE JETER

Mon objet peut-il être réparé, revendu, donné ou même transformé (meubles, jouet, matériel de bricolage...)?



Avant de vous rendre en déchèterie : pensez à trier vos déchets par matières, en optimisant et sécurisant le contenu de votre véhicule ou de votre remorque :
Un meilleur tri et un gain de temps sur place !

SYDEM
Dômes et Combrailles

Le Service Public de vos déchets



www.sydem-domescombrailles.fr
Suivez-nous sur Facebook !

SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES
37 Route de Pulvérières – Le Vauriat
63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
04 73 73 16 83
accueil@sydem63.fr